

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM RAPP-LEROY, LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, Adjoints

MM BOISARD, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, COCHELIN, JUBERT, GUERIN, MARTINI,
DUFER, PETIT, GILLET, DELCOURT, LOPES, MAGNE, HACAULT, GREVEL.

ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Madame Évelyne RAPP LEROY

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Madame Sylvie GOUSSARD qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Corinne RIVERAIN qui donne pouvoir à Monsieur Alain MAGNE

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel BOISARD a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

1- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2015-102 DU 18 JUIN 2015 « ACQUISITION DU BÂTIMENT ET PARKING SITUÉS 110 RUE DE CHARTRES - PARCELLES AC 451 ET ZK 6, 191, 192 ET 237 POUR UNE SUPERFICIE TOTALE DE 16 478 M² »

Il convient de modifier la délibération n°2015-102 du 18 juin 2015 comme suit :

Objet de cette acquisition :

Transformation du bâtiment de 3 600 m² en dojo, salle de gymnastique, vestiaires, sanitaires, salles de réunion.

Celle-ci permettra de regrouper l'ensemble des activités culturelles et sportives dans un même site avec le complexe sportif et la future piscine communautaire.

Cette implantation générera des économies de fonctionnement et d'énergie notamment avec l'utilisation commune de la géothermie mise en place à la future piscine communautaire et facilitera le déplacement des élèves du collège et des écoles maternelle et élémentaire de la Commune évitant ainsi le coût des déplacements en car.

À titre de comparaison :

- aménagement de 55 places de parking (place en face de la mairie) 387 382 euros HT soit 7043 € / 1 place ;

- ancien carrefour market : 250 places à 1 500 €/ 1 place soit 375 000 euros HT et trois terrains constructibles soit 110 000 euros soit un total de 485 000 euros HT



- bâtiment de 3 600 m² à 100€/m² = 360 000 euros HT
→ soit 485 000 + 360 000 = 845 000 euros.

Monsieur MAGNE précise qu'il n'est pas contre l'achat mais il en conteste le prix. À la question qui lui est posée de savoir s'il peut proposer une autre solution, sa réponse est qu'il faut renégocier le prix.

Le Conseil, à la majorité, par 24 voix Pour et 3 Contre, DÉCIDE l'acquisition du bâtiment et du parking situés 110 Rue de Chartres, pour un montant total de :
- 710 000 euros nets vendeur,
- 41 531,80 euros de TVA au titre de la régularisation (TVA de l'article 207 du CGI).

Le montant de la dépense est inscrit au budget primitif 2015.

2- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Monsieur Joël BILLARD, Maire, Président de la Communauté de Communes du Bonnevalais donne les informations suivantes concernant la Communauté de Communes du Bonnevalais :

- Dossier piscine en cours et la COMCOM a les capacités financières pour absorber ce projet.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 10.

Vu par nous, Monsieur BILLARD Joël, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
J.BILLARD

